



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

BUREAU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

1^{ère} réunion de 2025

Séance du 27 mars 2025

Délibération

PV n° 1

Objet : Approbation du procès-verbal du bureau du conseil d'administration en date du 5 décembre 2024

Date de convocation :
14 mars 2025

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 27 mars à 17 heures,

le bureau du conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

Membres en exercice : 5

Membres présents : 4

Messieurs Olivier DUQUESNOY, Philippe PICHERY, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.

Membre excusé : 1

Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT.

Assistaient également à la réunion :

- A titre consultatif (arrêté n° 2021-09-093 du 28 septembre 2021 fixant la composition du conseil d'administration du SDIS de l'Aube et de son bureau)

Colonel Rémy ANDRIOT, Chef du corps départemental, Directeur départemental des services d'incendie et de secours.

- A titre d'expert (règlement intérieur du conseil d'administration du SDIS modifié le 2 juin 2015 – article 49)

M. Santo MICAELLI, Chef du groupement administration et finances.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

Considérant que le procès-verbal du bureau du conseil d'administration, qui s'est réuni le 5 décembre 2024, n'a fait l'objet d'aucune remarque ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

ADOPTE le procès-verbal du bureau du conseil d'administration en date du 5 décembre 2024.

Fait le **02 AVR. 2025**

Votes pour : 4

Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT.

*Messieurs Olivier DUQUESNOY, Philippe PICHERY,
Denis POTIER, Jacky RAGUIN.*

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président du Conseil d'Administration

